

Le gouvernement étend les pouvoirs de l'ANSSI

Le gouvernement étend les pouvoirs de l'ANSSI

Un décret publié au Journal Officiel est venu étendre les capacités de l'ANSSI. Le directeur et son adjoint pourront maintenant signer des actes au nom du Premier ministre lorsque ceux-ci tombent sous sa juridiction.

Choc de simplification pour l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information : dans un décret paru au Journal Officiel et repéré par NextInpact, l'exécutif simplifie le processus décisionnel à la tête de l'agence en permettant à son directeur et à ses adjoints de signer au nom du Premier ministre les décisions relatives aux affaires relevant de son domaine de compétence.

Plus précisément, le décret renvoie à la loi de 2009 relative à la création de l'ANSSI et qui stipule les domaines de compétences de l'agence : la qualification et certification des produits de sécurité, la vérification de signatures électroniques, la gestion des autorisations concernant les outils de chiffrement ainsi que les logiciels d'interceptions ou d'espionnage informatique soumis à plusieurs restrictions.

Le premier ministre pourra donc déléguer ce pouvoir au directeur de l'ANSSI (actuellement Guillaume Poupard) et ce dernier pourra ensuite déléguer ce pouvoir à son adjoint. Un moyen pour l'ANSSI, qui a été placé au centre des initiatives du gouvernement sur la cybersécurité et la cyberdéfense, de simplifier son processus décisionnel et accroître sa réactivité.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.zdnet.fr/actualites/le-gouvernement-etend-les-pouvoirs-de-l-anssi-39804445.htm>

Par Louis Adam